

Commission Territoriale Vallées de la Marne

BRÈVE

Réunion du 22 mai 2024



The screenshot shows a video conference interface. The main content is a presentation slide with the following text: '53 MESURES POUR L'EAU' in large blue letters, followed by 'PLAN D'ACTION POUR UNE GESTION RESILIENTE ET CONCERTÉE DE L'EAU' in smaller blue letters. To the right of the slide is a smaller graphic with the text 'PLAN EAU L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE S'ENGAGE' and 'Plus vite, plus fort, accélérons nos actions !'. The slide also features logos for the 'PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE' and 'AGENCE eau SEINE NORMANDIE'. On the right side of the screen, there is a vertical grid of video thumbnails for participants: Maurice (Invité), Florence PERAULT, INGLARD Jean Christophe, GUILMAIN Anne Louise, Pascale GAILLOT, LAMARLE..., and R VICTOIRE. At the bottom left, a name tag for 'GUILMAIN Anne Louise' is visible. The bottom of the screen shows a standard video conference control bar with icons for chat, mute, video, and other functions.

La Commission territoriale Vallées de la Marne s'est réunie en visioconférence le 22 mai. Trois sujets stratégiques du moment ont été présentés : le premier bilan du plan eau, la réforme des redevances et le 12^e programme d'intervention.

Un rappel des 53 mesures à mettre en œuvre d'ici 2027 a été fait, en insistant en particulier sur les actions pour lesquelles l'Agence de l'eau est attendue. Les zones en tension quantitatives identifiées dans le SDAGE sur le territoire Vallées de Marne ont fait l'objet d'études de volumes prélevables. La gouvernance est maintenant à réaliser sur ces territoires pour atteindre un niveau soutenable de prélèvements. La Région Grand Est a proposé de porter la préfiguration d'un SAGE de la nappe de Craie afin de favoriser les échanges pour le partage de la ressource.

Les efforts des industriels pour réduire les prélèvements sont importants en Vallées de Marne, avec plusieurs dossiers aux impacts positifs très conséquents. Les marges de manœuvre et les moyens à mettre en œuvre varient fortement d'une branche industrielle à l'autre (y compris entre agro-industries).

Les collectivités territoriales ayant des rendements insuffisants et des difficultés d'approvisionnement en eau ont été interpellées et seront accompagnées dans leur recherche de solution. Enfin, la récupération des eaux de toiture agricole pour un usage agricole va être initiée en 2024 en Grand Est dans le cadre de l'appel à projet « Investissements pour la Performance des exploitations Agricoles du Grand Est » (IPAGE) – volet végétal.

Par ailleurs, le renforcement des actions en faveur de la qualité de l'eau a également été présenté, notamment vis-à-vis des filières à bas niveau d'intrants et des paiements pour service environnemental.

Le deuxième temps fort de cette COMITER a porté sur la réforme des redevances et sur le financement du plan eau.

La présentation a été l'occasion de revenir sur les principales mesures de la réforme prévues par la loi de finances 2024 et sur les impacts sur les différents usages dans l'attente de la publication des textes réglementaires prévue cet été.

Les membres de la COMITER ont ainsi pu échanger sur les enjeux du financement du plan eau et ont pu également être informés des prochaines échéances quant au déploiement et à la mise en œuvre de la réforme.

La troisième partie de cette réunion a été consacrée à un point d'avancement de l'élaboration du XIIème programme. Après un point sur le calendrier des travaux, ont été examinées les orientations générales, les orientations budgétaires ainsi que les modalités d'aides par thématiques.

Les membres ont notamment alerté sur les risques inhérents à la fin du financement de l'entretien des rivières, eu égard aux derniers événements climatiques constatés, sur les conséquences potentielles de la baisse de financement de l'hydraulique structurante dans le vignoble, sur la nécessité de sensibiliser l'ensemble des acteurs de la construction et notamment les architectes en matière de gestion et de récupération des eaux de pluie.